



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation de pétitions :

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (J. Dowdall, M. Dowdall, S. Campbell et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (S. Kongmanivanh, S. Bhullar, S. Bragomir et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (E. Mulcahy, T. Mulcahy, J. Terris et autres)

M. MAGUIRE (avec le consentement de l'Assemblée et au nom de M. SCHULER) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (L. Kurdydyk, K. Kurdydyk-Vezey, G. Prysizney et autres)

Lecture et dépôt de pétitions :

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (T. Penkala, S. Sodonisky, C. Loutchan et autres)

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (A. Ciulei, K. Leuzinger, D. Fidgeon et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (H. Steingart, N. Touchette, M. Stubb et autres)

M. MAGUIRE (avec le consentement de l'Assemblée et au nom de M. SCHULER) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (B. Kurdydyk, H. Dueck, D. Moser et autres)

M. MARTINDALE, *président du Comité permanent des modifications législatives*, présente le deuxième rapport du Comité :

Le Comité s'est réuni le lundi 11 juin 2001, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi n° 9 — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil et modifications corrélatives/The Vital Statistics Amendment and Consequential Amendments Act*;
- Projet de loi n° 12 — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*;
- Projet de loi n° 13 — *Loi sur la Commission d'appel des services sociaux et modifications corrélatives/The Social Services Appeal Board and Consequential Amendments Act*;
- Projet de loi n° 14 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur/The Consumer Protection Amendment Act*;
- Projet de loi n° 15 — *Loi modifiant la Loi sur les hypothèques/The Mortgage Amendment Act*;
- Projet de loi n° 29 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*;
- Projet de loi n° 30 — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*.

Démissions et élections :

Réunion du lundi 11 juin 2001 :

Le Comité a élu :

- M. NEVAKSHONOFF à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) remplace M. le *ministre* ASHTON;
- M. NEVAKSHONOFF remplace M^{me} la *ministre* FRIESEN;
- M. DEWAR remplace M. JENNISSEN;
- M. le *ministre* SALE remplace M. le *ministre* MACKINTOSH;
- M. RONDEAU remplace M. le *ministre* ROBINSON;
- M. MALOWAY remplace M. SCHELLENBERG;
- M. CUMMINGS remplace M. PRAZNIK;
- M. PENNER (Steinbach) remplace M. MURRAY;
- M. TWEED remplace M^{me} DACQUAY.

Substitution effectuée pendant la réunion :

- M. REIMER remplace M. TWEED.

Exposés :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi n° 9 — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil et modifications corrélatives/The Vital Statistics Amendment and Consequential Amendments Act* :

Kathy Stokes

Manitoba Genealogical Society

Le Comité a entendu l'exposé des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi n° 13 — *Loi sur la Commission d'appel des services sociaux et modifications corrélatives/The Social Services Appeal Board and Consequential Amendments Act* :

Harold Dyck
Marlene Vieno

Social Planning Council of Winnipeg
Manitoba League of Persons with Disabilities

Le Comité a entendu l'exposé des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi n° 15 — *Loi modifiant la Loi sur les hypothèques/The Mortgage Amendment Act* :

John McGoey
Gerri Hewitt

Canadian Home Income Program
Manitoba Society of Seniors

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil et modifications corrélatives/The Vital Statistics Amendment and Consequential Amendments Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 13) — *Loi sur la Commission d'appel des services sociaux et modifications corrélatives/The Social Services Appeal Board and Consequential Amendments Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que le paragraphe 13(2) soit amendé par adjonction, à la fin, de « ou, si le paragraphe 19(2) s'applique, doivent pouvoir communiquer l'un avec l'autre ainsi qu'avec la Commission d'appel de façon simultanée ».

Il est proposé que l'article 14 soit amendé par substitution, au passage qui suit « la Commission d'appel », de « en son nom et être présent à l'audience avec lui ».

Il est proposé que le paragraphe 16(1) soit amendé par substitution, à la deuxième phrase, de « L'audience commence au plus tard 30 jours après la réception par la Commission de l'avis d'appel, sauf si celle-ci accorde, à la demande de l'appelant, un délai plus long ».

Il est proposé que le paragraphe 16(2) soit amendé par adjonction, après « avant celle-ci », de « , à moins que les parties ne conviennent d'une période de préavis plus courte ».

Il est proposé que le paragraphe 22(2) soit amendé par adjonction, après « par écrit », de « , est motivée ».

(N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur/The Consumer Protection Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur les hypothèques/The Mortgage Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. MARTINDALE, le rapport du Comité est déposé.

L'Assemblée permet à M. HELWER de déposer le projet de loi n° 201 — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act (2)* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet du commentaire 417 de Beauchesne et de la latitude dont disposent les leaders.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président déclare le rappel irrecevable.

M. LAURENDEAU fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. TWEED, AGLUGUB et MAGUIRE, M^{me} KORZENIOWSKI ainsi que M. FAURSCHOU font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi n^o 10 — *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers et modifications corrélatives/The Safer Communities and Neighbourhoods and Consequential Amendments Act*.

Le débat se poursuit.

M. PRAZNIK intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi n^o 41 — *Loi visant l'observation de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt M. c. H./An Act to Comply with the Supreme Court of Canada Decision in M. v. H.*

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. LAURENDEAU pour la reprise du débat.

M. PRAZNIK intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* MCGIFFORD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi n^o 17 — *Loi sur l'aide aux étudiants/The Student Aid Act*.

Le débat se poursuit.

M. DERKACH et M^{me} ASPER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi n° 24 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools et modifications corrélatives/The Liquor Control Amendment and Consequential Amendments Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. FAURSCHOU pour la reprise du débat.

M. LAURENDEAU intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi n° 26 — *Loi sur la réorganisation de la Bourse des marchandises de Winnipeg/The Winnipeg Commodity Exchange Restructuring Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. TWEED pour la reprise du débat.

MM. PENNER (Steinbach) et LAURENDEAU interviennent. Sur la motion de M^{me} DACQUAY, le débat est ajourné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* ASHTON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi n° 11 — *Loi modifiant le Code de la route et modifications corrélatives/The Highway Traffic Amendment and Consequential Amendments Act*.

Le débat se poursuit.

MM. DYCK et DERKACH interviennent. L'Assemblée accorde à M. GILLESHAMMER le droit de parole pour la reprise du débat.

Mardi 12 juin 2001

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* BARRETT voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi n^o 21 — *Loi sur le Conseil ethnoculturel manitobain de consultation et de revendication/The Manitoba Ethnocultural Advisory and Advocacy Council Act*.

Le débat se poursuit.

MM. AGLUGUB et MARTINDALE interviennent. L'Assemblée accorde à M. HELWER le droit de parole pour la reprise du débat.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides, puis poursuit ses travaux en comité. Elle interrompt temporairement ses travaux afin de permettre au président de prendre le fauteuil.

L'Assemblée convient de poursuivre ses travaux en comité.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke